



Consultation 2025

Développement d'un outil d'automatisation du tagging vidéo

**Date limite de dépôt des dossiers :
18 août 2025**

SOMMAIRE

FRANCE JUDO

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. DONNEUR D'ORDRE ET PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ
2. OBJET DU MARCHÉ
3. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE
4. CONDITIONS DE PASSATION DES COMMANDES
5. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS
6. CONDITIONS DE RÉGLEMENT
7. PÉNALITÉS ET DOMMAGES
8. ASSURANCES
9. RÉSILIATION
10. COMMUNICATION ET RÉFÉRENCIEMENT COMMERCIAL

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

1. CONTEXTE
2. PÉRIMÈTRE ET EXCLUSION DU PÉRIMÈTRE
3. INTÉGRATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
2. CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE
3. MODALITÉ DE REMISE DES RÉPONSES
4. MODALITÉS DE SÉLECTION

ANNEXES



FRANCE JUDO

INTRODUCTION



FRANCE JUDO

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (FFJDA, ci-après désignée France Judo), fondée en 1946, est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique. Son siège social est situé au 21/25, avenue de la Porte de Châtillon 75014 Paris.

France Judo est présidée par Monsieur Stéphane NOMIS et dispose d'un Bureau Exécutif, d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale.

France Judo est une fédération agréée et délégataire au sens respectivement des articles L.131-8 et L.131-14 du Code du sport. En cela, elle est également délégataire des pouvoirs accordés par le Ministère des Sports pour les disciplines du judo, jujitsu, taïso, kendo, naginata, jodo, iado, kyudo, chanbara, sumo ; ainsi que toute autre discipline qui lui serait déléguée dans le futur. Elle est par ailleurs membre de la Fédération Internationale de Judo.

Pour développer et organiser ses missions elle est représentée sur tout le territoire français à travers ses organes déconcentrés : ses ligues régionales et ses comités départementaux dotés de la personnalité morale.

LE JUDO

UNE ÉCOLE DE LA VIE

LE CODE MORAL DU JUDO

La politesse

Le courage

La sincérité

L'honneur

La modestie

Le respect

Le contrôle de soi

L'amitié



Une méthode d'éducation physique et morale

fondée au Japon par Jigoro Kano en 1882

Un sport moderne

qui respecte ses traditions inspirées des techniques de combat ancestrales des samouraïs

Plus qu'un sport, un art de vivre

un art, une discipline, un Code Moral qui permet d'appliquer des valeurs apprises sur le tatami et en dehors

FRANCE JUDO

UNE FÉDÉRATION FORTE DU SPORT FRANÇAIS

LA 5^{ÈME} FÉDÉRATION OLYMPIQUE

CLASSEMENT DES LICENCES EN 2023



540 000

1

2

3

4

5

33%

des licenciés sont des femmes

5 300

clubs affiliés, 18 ligues et 93 comités

150 000

ceintures noires en France

300 000

licenciés de moins de 11 ans

1,5 million

de français se rendent dans un dojo chaque année

12

Judo
Para-Judo
Jiu-jitsu
Jiu-jitsu brésilien
Kendo
Taïso

Kyudo
Sumo
Sport Chanbara
Naginata
Jodo
Iaïdo

FRANCE JUDO

UNE ÉQUIPE DE FRANCE RAYONNANTE ET PERFORMANTE

LE JUDO, LE SPORT FRANÇAIS N°1 À PARIS 2024

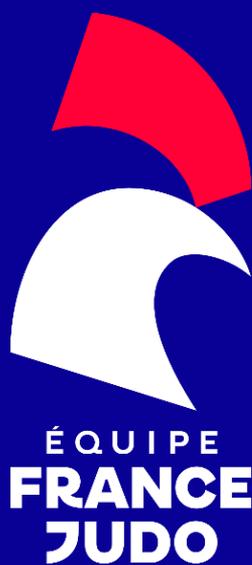
1^{er} sport français en nombres de médailles

10 médailles Olympiques et 4 Paralympiques dont 2 d'or – Teddy Riner et par Équipe mixte

3^{ème} audience des sport français les plus vus aux JO – 13 millions de personnes devant la finale par équipe

70 médailles olympiques dont 18 d'or

171 médailles mondiales dont 57 d'or



FRANCE JUDO

UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE, INNOVANTE ET PROCHE DES TERRITOIRES

OPÉRATIONS

1 000 DOJOS

Création de 1 000 dojos solidaires dans les écoles, quartiers prioritaires et zones rurales

www.1000dojos.fr

Judo Pro League

Première ligue sportive professionnelle mixte en France, avec 13 franchises et déjà 2 saisons

judoproleague.com

Itinéraire des champions

Tournée sportive et citoyenne des champions français, entre 10 et 20 étapes de 2 jours chaque année

www.itinerairedeschampions.fr

Kodomo

Développement de tout un univers de contenus et d'animations pour les enfants

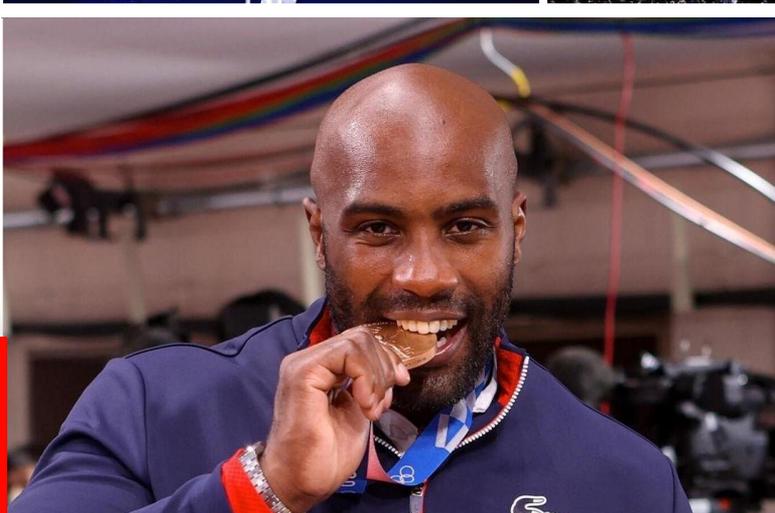
www.clubkodomo.fr



FRANCE JUDO

UNE FORTE COMMUNAUTÉ

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



+ 450 000

adresses qualifiées dans
la base de données

+ 1,5 million

de vues par an sur la
chaîne Youtube



+211K



+215K



+47K



+13K



+174K

FRANCE JUDO

LE PARIS GRAND SLAM, ÉVÉNEMENT VITRINE DU JUDO MONDIAL



PARIS GRAND SLAM

Le plus prestigieux tournoi de judo
au monde, chaque année
à l'Accor Arena pendant 2 jours

- + 100** pays participants
- + 600** judokas
- + 25 000** spectateurs



FRANCE JUDO

UN ENGAGEMENT SOCIAL, RESPONSABLE ET ENVIRONNEMENTAL

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ARTICULÉE
AUTOUR DE 3 GRANDS AXES

La réduction de l'**empreinte environnementale**

L'**utilité sociale** du judo

La **structuration durable** de l'écosystème judo dans son ensemble



1 000 DOJOS

Para Judo

Judo santé

Itinéraire des Champions

Lutte contre les violences

Mixité du CA

Judo scolaire

Judogis éco-responsables

Pyramide de judogis

Plateforme de co-voiturage

Partenariat avec l'Établissement
Français du Sang

FRANCE JUDO

UN SPORT AYANT UNE BONNE IMAGE ET GÉNÉRATEUR DE VALEURS POSITIVES

Source : Baromètre Judo, Kantar Sport mai 2023



14,3 millions

de Français 15+ déclarent avoir de l'intérêt pour le Judo en général (27% des interrogés)



75%

des Français 15+ ont une bonne image du Judo en général (dont 20% ont une très bonne image)

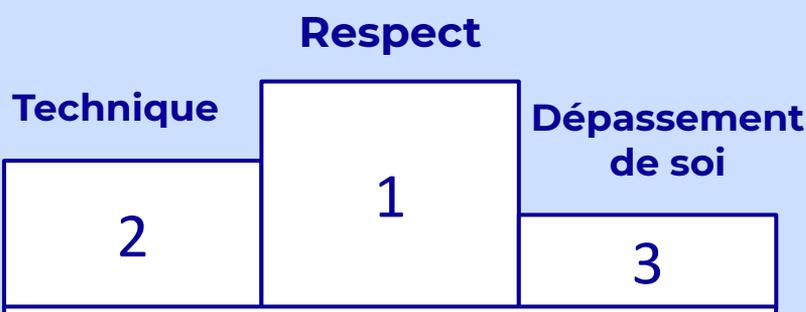
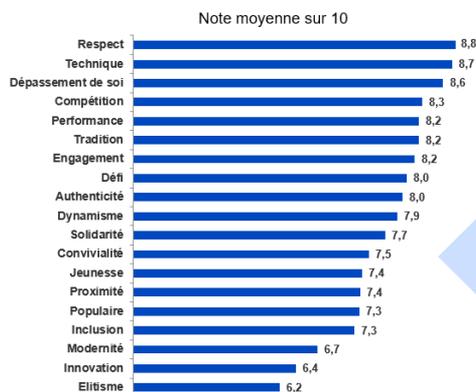


53%

s'intéressent au Judo parce que c'est un sport qui permet à la France de gagner des médailles

1. Natation 76%
2. Judo 75%
3. Rugby / Athlétisme 74%

Les valeurs les plus associées au Judo





CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES



1



**DONNEUR D'ORDRE ET
PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ**

DONNEUR D'ORDRE ET PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ

Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

21/25, avenue de la porte de Châtillon 75014

PARIS

Représentée par : Mr Stéphane NOMIS, Président

Courriel : achats@ffjudo.com

Périmètre du marché : Mr Sébastien NOLESINI, Directeur Général France Judo

Maîtres d'ouvrages et représentants techniques :

- Monsieur LAROSE David (Analyste vidéo)
- Monsieur FREMONT Stéphane (Responsable de la cellule performance)
- Monsieur PUGET Bastien (Directeur Technique National Adjoint)

2



OBJET DU MARCHÉ

— OBJET DU MARCHÉ

Le projet sera conduit sous la responsabilité du directeur général, **Monsieur NOLESINI Sébastien**.

La Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA), en partenariat étroit avec France.sport et l'INRIA, souhaite moderniser et automatiser l'annotation des vidéos de combats de judo. Ce projet collaboratif sera développé et déployé au sein de l'environnement technique de France.sport, garantissant ainsi une intégration native avec les infrastructures et standards de cet écosystème. L'objectif est de développer un outil capable de traiter des flux vidéo de plusieurs heures, de découper automatiquement chaque combat en clips distincts, puis d'analyser ces clips en plusieurs étapes pour générer des tags pertinents à différents niveaux d'analyse (actions, pauses, pénalités, techniques, etc.)

Le présent appel d'offre est alloti. Il doit permettre de répondre à 4 objectifs.

- **Lecture de flux vidéo longs (plusieurs heures).**
- **Découpage automatique en clips correspondant à chaque combat.**
- **Analyse automatique des clips selon plusieurs niveaux (détection d'actions, classification, extraction de métadonnées, etc.).**
- **Génération de tags exportables et intégrables dans les outils de visualisation existants de la FFJDA.**

Propriété intellectuelle :

Le code source final de la solution livrée sera la propriété exclusive de la FFJDA déposé sur le GIT France.sport et réutilisable par France.sport uniquement avec l'accord préalable de la FFJDA

Expérience requise :

La société candidate doit avoir déjà travaillé avec l'environnement France.sport. (voir slide 44)

Elle doit être en capacité de collaborer et d'échanger techniquement avec l'INRIA, partenaire du projet

Durée du marché

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an.

France Judo souhaite que les tarifs proposés soient fermes pour toute la durée du contrat.

Forme du marché

Le présent marché est un marché à bons de commande. Il est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

3

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le Titulaire doit :

- Réaliser les prestations de l'accord de bonne foi avec le soin, les compétences et les aptitudes conformément aux meilleures pratiques de marché et faire ses meilleurs efforts pour promouvoir les intérêts de France Judo ;
- Conseiller France Judo quant aux prestations réalisées, notamment sur, et sans que ce ne soit exhaustif, la conception technique, la conception graphique, les choix ergonomiques, l'interface utilisateur.
- Désigner, dans un délai de 10 jours suivant la notification du marché, un représentant qui sera chargé de veiller à la bonne exécution de l'accord ;
- Donner promptement à France Judo toutes les informations et les comptes-rendus que ce dernier peut raisonnablement exiger dans le cadre de questions relatives à la réalisation des prestations ;
- Le Titulaire ne doit pas, sauf s'il a été expressément autorisé par écrit par France Judo à le faire :
 - Engager des dépenses au nom et pour le compte de France Judo
 - Se présenter comme ayant l'autorité de lier France Judo

Pendant toute la durée du marché, le Titulaire s'engage à respecter la réglementation et les normes en vigueur, présentes et à venir, notamment en matière de droit du travail, de sécurité et protection des données (en particulier aux dispositions du Règlement général sur la protection des données) RGPD.

Les Parties conviennent que le respect par le Titulaire des délais prévus au présent marché est une obligation essentielle et déterminante de la conclusion et de la bonne exécution de ce marché. Ainsi, le respect des délais prévus au présent document est une obligation de résultat à charge du Titulaire. Tout manquement à cette obligation exposera le Titulaire à l'application des pénalités prévues au présent document.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Autorisations relatives aux prestations

Le Titulaire est seul responsable, à ses frais, de l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires en vue de permettre aux autorités compétentes de délivrer et de maintenir en vigueur les autorisations, licences ou permis nécessaires à la réalisation des prestations.

Le Titulaire assume les coûts de l'ensemble des autorisations et démarches administratives nécessaires à l'exécution des prestations, notamment au regard des impôts et taxes.

Le Titulaire a également un devoir de conseil à l'égard de France Judo pour l'orienter au regard de la réglementation applicable et des autorisations et démarches visées au présent article, sur la faisabilité de son offre et son impact sur les modalités d'exécution de l'accord.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Confidentialité

Le Titulaire s'engage à assurer une confidentialité totale de l'ensemble des informations collectées et de l'ensemble de ses réalisations pendant le déroulement du marché et à l'issue de celui-ci.

Le Titulaire s'engage à ne pas utiliser les documents et informations communiqués par France Judo à des fins autres que celles spécifiées dans le marché, et à ne pas communiquer ces documents et informations à d'autres personnes morales ou non, privées ou publiques sauf autorisation formelle de France Judo.

Le Titulaire du marché et toute personne sous sa responsabilité sont tenus à la confidentialité en ce qui concerne les informations recueillies au cours ou à l'occasion de l'exécution des prestations et s'engagent à ne pas diffuser et à ne faire état d'aucune information qui lui aurait été communiquée au cours de l'exécution du marché, sous quelque forme que ce soit ; sans l'accord exprès de France Judo.

Tout manquement à cette obligation peut donner lieu à la résiliation du marché aux torts du Titulaire.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Obligation de protection des données personnelles

France Judo reconnaît que le Titulaire pourra accéder des données personnelles aux fins de fournir des services.

Le Titulaire traitera les données à caractère personnel pour le compte exclusif de France Judo et conformément aux instructions de ce dernier et à la présente clause.

Le Titulaire accepte et garantit que le traitement, y compris le transfert proprement dit, des données à caractère personnel sera effectué conformément aux dispositions pertinentes du droit européen et du droit français sur la protection des données et n'enfreint pas les dispositions pertinentes du règlement général sur la protection des données.

Le Titulaire est chargé, pendant toute la durée de traitement de données à caractère personnel, dans le cadre de l'exécution de l'accord, de traiter les données à caractère personnel pour son compte exclusif et conformément aux droits européen et français applicable à la protection des données.

Le Titulaire assure qu'il offre suffisamment de garanties en ce qui concerne les mesures techniques et d'organisation liées à la sécurité et veille au respect de ces mesures de sécurité.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le Titulaire s'engage à :

- ne collecter que des données strictement pertinentes et nécessaires, exactes et tenues à jour et pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- ne collecter et traiter les données que de manière licite, loyale, transparente et uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet du présent marché ;
- traiter les données conformément aux instructions de France Judo. Si le Titulaire considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement à France Judo. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent accord :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
 - prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
 - mettre en œuvre les mesures de sécurité technique et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles, adaptées aux risques engendrés par le traitement et maintenues à jour compte tenu de l'état des connaissances.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Lorsque le Titulaire a recours à la sous-traitance, il impose à son cocontractant les mêmes obligations en matière de protection des données personnelles que celles fixées dans le présent marché, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées. Le Titulaire demeure pleinement responsable devant France Judo de l'exécution du cocontractant de ses obligations en matière de protection des données personnelles.

Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le Titulaire devra aider le responsable de traitement de France Judo à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Si les personnes concernées exercent auprès du Titulaire des demandes d'exercice de leurs droits, le Titulaire devra adresser ces demandes dès réception à France Judo.

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de douze heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

4

CONDITIONS DE PASSATION DES COMMANDES

CONDITIONS DE PASSATION DES COMMANDES

Intégration des données

Des ateliers de développement seront organisés entre le Titulaire et France Judo afin de définir la mise en œuvre technique de la solution.

Le Titulaire soumettra à la validation de France Judo un devis.

Les prestations seront exécutées au moyen de bons de commandes adressés par courriel.

5



CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les prestations doivent être conformes aux dispositions du présent accord et aux normes et spécifications techniques applicables, qui sont celles en vigueur à la date de l'accord.

Le Titulaire est tenu de mettre en œuvre, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, tous les procédés et moyens lui permettant de réaliser les prestations conformément aux spécifications du cahier des clauses techniques.

Pour les prestations qui lui incombent, le Titulaire doit strictement respecter les délais, les coûts et les niveaux de qualité prévus dans les documents contractuels régissant l'accord.

CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Conditions et délais d'exécution

Les prestations objet de cet accord devront être exécutées dans les conditions prévues au présent document.

Le Titulaire s'engage à exécuter les prestations dans les délais prévus à l'accord. À défaut, le Titulaire s'expose à l'application de pénalités de retard définies à l'article « pénalités » du présent document.

Organisation des prestations

Coopération : le Titulaire s'engage à coopérer de bonne foi et de manière constructive avec France Judo afin de faciliter l'exécution des prestations respectives de chacun.

Interlocuteur dédié : le Titulaire et France Judo devront être en contact régulier par courriel ou par téléphone durant toute la durée de l'accord, afin de permettre la bonne exécution des prestations.

Pour cela, le Titulaire désigne un interlocuteur dédié et veille à ce que celui-ci maintienne pendant toute la durée de l'accord une attitude constructive et de bonne foi propice à l'échange nécessaire pour la conception et la livraison des prestations. À défaut, France Judo pourra demander le changement d'interlocuteur dédié et le Titulaire s'engage à le remplacer dans les meilleurs délais.

En cas d'absence de l'interlocuteur dédié, le Titulaire prévient France Judo et indique la personne qui le remplacera ponctuellement. Cette personne devra être capable d'engager le Titulaire dans les mêmes conditions que l'interlocuteur dédié. En cas d'absence prolongée, le Titulaire s'engage à remplacer l'interlocuteur dédié immédiatement par une personne disposant des mêmes compétences et du même mandat et à en informer France Judo par écrit.

CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Le Titulaire désignera un interlocuteur propre à France Judo qui coordonnera l'ensemble des opérations. Ce correspondant aura pour mission de veiller à la bonne exécution des prestations effectuées dans le cadre du présent marché.

Le Titulaire s'engage à mettre en place une équipe dédiée à France Judo dont il s'efforce d'assurer la pérennité pendant toute la durée du marché. En tout état de cause, il appartient au titulaire de maintenir, pendant toute la durée du marché et sans interruption, un niveau constant de compétence des intervenants et de qualité des prestations, conformément aux niveaux prévus dans les documents régissant le présent marché.

6



CONDITIONS DE RÈGLEMENT

— CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le prestataire établira une (ou plusieurs, le cas échéant) facture(s) par commande ; il n'établira pas de facture globale regroupant plusieurs commandes.

Le règlement s'effectuera 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture par virement ou chèque.

Les factures devront être transmises à :

France Judo

Service Comptabilité

par email à : comptabilite@ffjudo.com

ainsi qu'à l'interlocuteur principal :

david.larose@ffjudo.com

7



PÉNALITÉS ET DOMMAGES

— PÉNALITÉS ET DOMMAGES

Les pénalités s'apprécient indépendamment et sont cumulables. Elles sont libératoires.

Les documents à produire par le Titulaire dans un délai fixé par l'accord doivent être transmis par le Titulaire, par tout moyen permettant d'attester de leur date de réception par France Judo.

Pénalités

Des pénalités pourront être dues par le Titulaire en cas de mauvaise exécution ou d'exécution partielle (prestation incomplète ou différente par rapport au bon de commande, qualité non respectée...). Le Titulaire devra verser une pénalité égale au montant de la prestation en cause.

En cas de non-respect du délai de livraison, le Titulaire devra verser, sans mise en demeure préalable, une pénalité de 200 € par semaine de retard.

Plafonnement des pénalités

Le montant des pénalités n'est pas plafonné.

8



ASSURANCES

— ASSURANCES

Le Titulaire ou les titulaires s'engagent à souscrire à une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable destinée à couvrir leur responsabilité civile et professionnelle. Ils doivent justifier de cette assurance dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'accord.

L'attestation d'assurance devra préciser, outre l'identité de la compagnie ou de la mutuelle d'assurance, le numéro de police ou des polices, le montant des capitaux garantis par catégorie de risques. Le Titulaire devra en justifier à chaque échéance annuelle ainsi que du paiement des primes correspondantes.

Le Titulaire et ses éventuels sous-traitants s'engagent également à souscrire toutes les assurances nécessaires et obligatoires pour l'exécution des prestations objet du présent accord.

En cas de retard dans la transmission des attestations d'assurances, il sera fait application d'une pénalité de retard dans les conditions prévues à l'article « Pénalités » du présent document.

France Judo se réserve la possibilité de résilier le présent accord aux torts du Titulaire en cas de non-production des justificatifs d'assurance.

9



RÉSILIATION

— RÉSILIATION

France Judo peut mettre fin à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci, dans les conditions fixées.

Outre les cas de résiliation prévus au cahier des clauses administratives, l'accord peut être résilié pour les motifs suivants :

Résiliation pour faute

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements contractuels, l'autre serait fondée à résilier l'accord après mise en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée sans effet après un délai d'1 mois.

La résiliation interviendra par une nouvelle lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la partie défaillante. Elle a pour effet de mettre un terme immédiat au présent accord consenti au contrevenant sans préjudice de la faculté pour l'autre partie de demander tous dommages et intérêts, qu'elle estimerait justifiés, en compensation du préjudice subi.

Résiliation pour force majeure

Nonobstant ce qui précède, aucune partie ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle ou du retard dans l'exécution de ses obligations au titre de l'accord-cadre, si ce manquement est provoqué par un événement constitutif de force majeure. La partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre partie dans les 5 jours suivant la survenance ou la menace de cet événement. Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de leur convention pendant la durée du cas de force majeure. Au-delà d'un délai d'1 mois d'interruption pour cause de force majeure, la convention entre les parties pourra être résiliée par France Judo à la demande du Titulaire ou de sa propre initiative.

Effets de la résiliation

La décision de résiliation de l'accord est notifiée au Titulaire. Sous réserve des dispositions particulières, la résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation ou, à défaut, à la date de sa notification.

10

**COMMUNICATION ET
RÉFÉRENCEMENT
COMMERCIAL**

COMMUNICATION ET RÉFÉRENCIEMENT COMMERCIAL

France Judo pourra autoriser le Titulaire à communiquer au public sur les prestations du présent marché. La communication ne pourra se faire qu'après validation expresse et préalable de France Judo de tout projet de communication. Il pourra refuser sans avoir à se justifier. La demande de validation sera adressée par écrit à France Judo. À défaut de réponse à cette demande dans un délai de 30 jours, le silence vaudra refus.



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

1



CONTEXTE

— CONTEXTE

Enjeux

Dans le cadre de sa démarche d'innovation pour l'analyse de la performance sportive de haut niveau, la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) souhaite moderniser et automatiser le traitement et l'annotation des vidéos de combats de judo. Actuellement, chaque combat est annoté manuellement par des experts, qui identifient et qualifient une succession de séquences clés (combat, pause, pénalité, etc.). Ce processus, bien que fondamental pour le suivi des performances des athlètes, s'avère particulièrement chronophage au regard du volume croissant de données vidéo collectées chaque année.

Face à ces enjeux, la FFJDA ambitionne de mettre en place une solution robuste et pérenne permettant de générer automatiquement des annotations sur les vidéos existantes et à venir. Cette automatisation vise à faciliter la visualisation, l'analyse et l'exploitation des performances sportives, tout en assurant la compatibilité avec les captations issues des compétitions futures, notamment dans la perspective des événements olympiques.

Le projet s'inscrit dans une logique de partenariat avec plusieurs acteurs majeurs de l'écosystème sportif et scientifique français, dont France.Sport et l'INRIA. L'objectif est d'identifier automatiquement les séquences d'intérêt dans les vidéos de combat, de les taguer selon différents niveaux d'analyse, et d'assurer une communication fluide entre les espaces de stockage et de calcul utilisés par la fédération. Ce pipeline automatisé devra permettre de traiter l'ensemble de la base vidéo actuelle (plus de 31 000 vidéos déjà annotées) ainsi que les nouvelles données déposées, en garantissant l'intégration des résultats dans les outils de visualisation paramétrables par les utilisateurs.

Un soin particulier sera apporté à l'évaluation de la qualité des résultats produits et à la détection d'anomalies à chaque étape du traitement. La compatibilité et l'interopérabilité avec les ressources existantes de la FFJDA et de France.Sport constituent des exigences majeures pour la réussite du projet.

— CONTEXTE

Enjeux de la direction des systèmes d'information

Respect du standard

Garantir l'alignement des solutions déployées avec les normes techniques et fonctionnelles en vigueur au sein de la fédération.

Assurer la conformité avec les standards sectoriels (interopérabilité, formats de données, protocoles d'échange) afin de faciliter l'intégration et l'évolution future des systèmes.

Veiller à la cohérence des choix technologiques pour éviter la multiplication des solutions hétérogènes et la complexité de maintenance.

Interconnectivité des applications

Permettre une communication fluide et sécurisée entre les différentes applications (bases de données, outils d'annotation, plateformes de visualisation, etc.).

Favoriser l'intégration des nouveaux outils dans l'écosystème existant (Dartfish, France.sport, INSEP, INRIA) via des API ou des connecteurs standards.

Réduire les silos d'information et optimiser les flux de données pour une exploitation transverse et collaborative.

Sécurité des données

Mettre en place des mesures robustes de protection des données sensibles (vidéos, annotations, informations personnelles des athlètes).

Respecter les obligations réglementaires (RGPD, politique interne de la FFJDA) et garantir la confidentialité à chaque étape du traitement.

Assurer la traçabilité des accès et des modifications, ainsi que la gestion des droits utilisateurs.

Scalabilité de l'infrastructure

Concevoir une architecture capable de s'adapter à l'augmentation progressive des volumes de données (plus de 31 000 vidéos actuellement, flux croissants à venir).

Prévoir la montée en charge sans dégradation des performances, notamment lors des pics d'activité (compétitions majeures, événements olympiques).

Anticiper l'évolution des besoins métiers et technologiques pour garantir la pérennité des investissements.

— CONTEXTE

Enjeux de la direction des systèmes d'information (suite)

Disponibilité et résilience

Assurer une disponibilité maximale des services et des données, avec des dispositifs de sauvegarde et de restauration adaptés.

Mettre en place des mécanismes de redondance et de tolérance aux pannes pour garantir la continuité d'activité, même en cas d'incident technique.

Organiser un suivi proactif du bon fonctionnement des infrastructures et des applications critiques.

Support

Définir un dispositif de support technique réactif et adapté aux besoins des utilisateurs (experts, analystes, administrateurs).

Préciser les modalités d'assistance (hotline, documentation, formation, maintenance évolutive et corrective).

Favoriser le transfert de compétences et l'autonomie progressive des équipes internes pour la gestion quotidienne des outils

— CONTEXTE

Attentes relatives au projet

Automatisation de l'annotation vidéo

Développer une solution capable d'identifier automatiquement les séquences d'intérêt dans les vidéos de combats de judo.

Générer des tags et annotations selon différents niveaux d'analyse (actions, pauses, pénalités, techniques, etc.).

Réduire significativement le temps et la charge de travail liés à l'annotation manuelle des vidéos, tout en maintenant un haut niveau de précision et de pertinence.

Traitement massif et évolutif des données

Permettre le traitement automatisé de la base existante (plus de 31 000 vidéos) ainsi que des nouvelles vidéos déposées, en garantissant la montée en charge lors des compétitions majeures ou des événements exceptionnels.

Assurer la compatibilité avec les plateformes et espaces de stockage actuels (Dartfish, France.sport, etc.) pour une intégration fluide dans l'écosystème fédéral.

Robustesse, maintenabilité et interopérabilité

Développer une solution robuste, maintenable et évolutive, utilisable par la FFJDA et ses partenaires (France Sport, INRIA, INSEP).

Garantir l'interopérabilité avec les outils existants et futurs, ainsi que la capacité à s'intégrer dans des workflows collaboratifs entre acteurs du projet.

Qualité des résultats et monitoring

Mettre en place des dispositifs d'évaluation de la qualité des annotations produites et de détection des anomalies à chaque étape du traitement.

Offrir des outils de visualisation et de restitution adaptés aux besoins des experts et analystes judo.

Sécurité, confidentialité et conformité

Respecter les exigences de sécurité et de confidentialité des données, conformément aux réglementations en vigueur (RGPD, politique interne FFJDA).

Assurer la traçabilité des accès, la gestion des droits utilisateurs et la protection des données sensibles.

— CONTEXTE

Propriété intellectuelle et transfert de compétences

Le code source final de la solution livrée sera la propriété exclusive de la FFJDA déposé sur le GIT France.sport et réutilisable par France.sport uniquement avec l'accord préalable de la FFJDA .

Fournir une documentation complète et organiser le transfert de compétences vers les équipes internes pour garantir l'autonomie dans l'utilisation et la maintenance de la solution.

Collaboration et communication

Faciliter la communication entre les différents espaces de stockage et de calcul, en automatisant les échanges de données.

Favoriser une collaboration étroite entre la FFJDA, l'INRIA, France Sport et les autres partenaires impliqués dans le projet.

Ces attentes traduisent la volonté de la FFJDA de disposer d'un outil performant, sécurisé et évolutif, permettant d'optimiser l'analyse de la performance sportive tout en s'intégrant harmonieusement dans l'écosystème numérique fédéral

— CONTEXTE

Critères de réussite du projet

Afin de garantir la réussite du projet d'automatisation du tagging vidéo pour la FFJDA, la cellule performance des équipes de France de judo a identifié plusieurs indicateurs clés de performance (KPI). Cette liste pourra évoluer en fonction de l'avancement du projet et des retours d'expérience des soumissionnaires, dont l'expertise sera particulièrement appréciée.

Exemples de KPI :

Délai de traitement d'une vidéo complète

Temps moyen nécessaire pour analyser et annoter une vidéo de compétition de plusieurs heures.

Taux d'automatisation du découpage et du tagging

Pourcentage de séquences correctement identifiées et annotées sans intervention humaine.

Précision des annotations générées

Taux de conformité des tags automatiques par rapport à une annotation de référence validée par des experts.

Capacité de montée en charge

Nombre de vidéos pouvant être traitées simultanément, notamment lors des pics d'activité (compétitions majeures).

Intégration et interopérabilité

Taux de compatibilité avec les outils et plateformes existants (Dartfish, France.sport, etc.).

Disponibilité du service

Pourcentage de temps de disponibilité de la solution sur une période donnée.

Respect des exigences de sécurité et de confidentialité

Nombre d'incidents ou de non-conformités relevés sur la gestion des données sensibles.

Les soumissionnaires sont invités à compléter cette liste en fonction de leur expérience sur des projets similaires, et à proposer des indicateurs adaptés à leur méthodologie et à la spécificité du contexte fédéral.

2



PÉRIMÈTRE ET EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE

— PÉRIMÈTRE ET EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE

Utilisateurs cibles

Les utilisateurs de la solution d'automatisation du tagging vidéo seront principalement :

- Les membres de la Cellule performance des équipes de France de judo
- Les analystes vidéo et experts techniques de la FFJDA
- Les partenaires techniques impliqués dans le projet (France.sport, INRIA, INSEP)

Fonctionnalités incluses dans le périmètre

L'ensemble des fonctionnalités attendues sont exprimées de manière détaillée dans le fichier de réponse fourni en annexe.

Les principaux axes fonctionnels sont organisés autour des thèmes suivants :

- Ingestion et découpage automatisé des vidéos
- Importation de flux vidéo longs
- Découpage automatique en clips individuels de combats
- Tagging automatique par intelligence artificielle
- Identification et annotation des séquences clés (actions, pauses, pénalités, techniques)
- Multi-niveaux d'analyse (détection, classification, reconnaissance avancée)
- Gestion et orchestration des traitements
- Pipeline automatisé, gestion des files d'attente, monitoring
- Interopérabilité et intégration
- Compatibilité avec les plateformes existantes (Dartfish, France.sport)
- Intégration avec les espaces de stockage et outils de visualisation fédéraux
- Visualisation et restitution
- Interfaces utilisateur pour consultation et suivi des annotations
- Sécurité, confidentialité et conformité
- Gestion des droits, traçabilité des accès, respect des réglementations en vigueur
- Documentation et transfert de compétences
- Documentation technique, formation des équipes internes

Exclusions du périmètre

Utilisation par les clubs partenaires : Les clubs ne sont pas inclus dans le périmètre initial.

Déploiement grand public : La solution n'est pas destinée à un usage externe ou grand public à ce stade.

Développement d'outils de captation vidéo : Le projet porte uniquement sur le traitement et l'annotation des vidéos existantes, non sur la captation ou l'amélioration des dispositifs d'enregistrement.

Fonctionnalités avancées de montage ou d'édition vidéo : Les outils de montage vidéo professionnels ne sont pas inclus.

Intégration avec des plateformes non listées dans le cahier des charges : Toute intégration avec des systèmes externes non mentionnés explicitement (autres fédérations, plateformes tierces) est exclue du périmètre initial.

3



INTÉGRATION

— INTÉGRATION

Organisation de l'intégration

L'intégrateur retenu devra constituer une équipe pluridisciplinaire réunissant au minimum :

Des experts en gestion et traitement de données vidéo

Des ingénieurs spécialisés en intelligence artificielle et automatisation

Des spécialistes en interopérabilité de systèmes et intégration d'API

Un chef de projet dédié assurant la coordination avec la FFJDA et les partenaires (France.sport, INRIA)

Des référents support et formation pour accompagner les utilisateurs finaux

Références et expérience

L'intégrateur devra fournir :

Des références de projets similaires menés dans le secteur sportif ou associatif

La démonstration d'une expertise avérée en gestion de données volumineuses, intégration de systèmes complexes et déploiement de solutions d'analyse avancée

Des exemples de collaborations réussies avec France.Sport.

Méthodologie de travail attendue

La démarche d'intégration devra comprendre :

Analyse préliminaire

Organisation d'ateliers de recueil des besoins et d'évaluation des processus existants avec les parties prenantes de la FFJDA.

Rédaction d'un dossier de spécifications fonctionnelles et techniques validé conjointement.

Planification

Élaboration d'un plan projet détaillé : jalons, livrables, planning, ressources mobilisées

Mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi régulier (comités de projet, points d'avancement)

Intégration et configuration

Paramétrage et intégration de la solution dans l'écosystème numérique fédéral (interopérabilité avec Dartfish, France.sport, etc.)

Réalisation de tests d'intégration, de validation et de sécurité

Adaptation de la solution aux besoins spécifiques identifiés lors de l'analyse

Formation et support

Organisation de sessions de formation pour les utilisateurs finaux et les administrateurs

Remise de supports pédagogiques et guides d'utilisation

Mise en place d'un support technique dédié durant la phase de démarrage et sur une période définie post-lancement

— INTÉGRATION

Engagements de l'intégrateur

L'intégrateur s'engage sur :

Livrables :

Documentation complète des procédures d'intégration
Rapports d'avancement réguliers
Livraison d'un environnement opérationnel conforme aux attentes

Qualité :

Respect des délais contractuels
Conformité des solutions livrées aux spécifications validées
Garantie de la maintenabilité et de l'évolutivité de l'intégration

Contractualisation :

Proposition d'un contrat forfaitaire précisant le périmètre d'intervention, les engagements de résultats et les modalités de suivi

L'intégrateur devra démontrer sa capacité à travailler en étroite collaboration avec la FFJDA, ses partenaires techniques et institutionnels, et à garantir la réussite de l'intégration dans le respect des standards de sécurité, d'interopérabilité et de performance attendus.



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION



1



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

— DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Envoi de la consultation

Vendredi 11 Juillet 2025

Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible, en accès libre, sur le site internet France Judo www.ffjudo.com (rubrique la fédération, sous- rubrique consultation). Le dossier de consultation peut être retiré de manière anonyme sur le site de France Judo.

Réseau social : LinkedIn

Date limite de dépôt des candidatures

Les propositions devront être adressées **au plus tard le 18 août 2025**

Offre réalisée par écrit et transmise par courrier électronique, à l'attention de Sophie BURGUES, Responsable Achats de France Judo, à l'adresse : achats@ffjudo.com

sophie.burgues@ffjudo.com

bastien.puget@ffjudo.com

david.larose@ffjudo.com

2

**CONTENU DU DOSSIER DE
RÉPONSE**

CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

Les dossiers de réponse sont entièrement rédigés en français et les prix sont donnés en euros hors taxes.

Présentation de la candidature

Le dossier de présentation de chaque candidature comprend obligatoirement les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature comprenant :
 - nom ou raison sociale
 - forme juridique ;
 - domicile ou siège social ;
 - numéro de téléphone et de télécopie ;
 - adresse de courrier électronique ;
 - numéro d'immatriculation au registre national du commerce et des sociétés ou tout
 - autre numéro d'enregistrement auprès d'un registre national ;
 - numéro SIREN et code d'activité économique principale ;
 - nom et fonction du mandataire social/représentant légal ;
- un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- un document :
 - présentant les effectifs et ressources humaines globales du candidat ;
 - comprenant une déclaration du chiffre d'affaire global et du chiffre d'affaire
 - concernant les services ou fournitures objets de la présente consultation réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

- indiquant son expérience et ses références dans la réalisation de marchés d'objet
 - comparable au cours des 3 dernières années (noms des destinataires, contenu et étendue des missions, dates de réalisation, importance financière) ;
 - attestant, à l'appui des attestations des organismes compétents, satisfaire à toutes ses obligations légales, se conformer à la réglementation et à la législation du travail et être à jour des versements URSSAF ;
 - retraçant l'engagement de respecter scrupuleusement la législation sur le travail dissimulé et notamment de ne pas contrevenir aux dispositions des articles L. 8221-1, L. 8221-3 et L. 8221-5 du Code du travail ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile, y compris professionnelle, pour son activité et celle de ses préposés.

Présentation de l'offre

L'offre de réponse devra comprendre :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé ;
- un mémoire technique contenant un descriptif détaillé des prestations proposées, des prestations demandées, les moyens humains et techniques mis en place pour la réalisation des prestations, les modalités de mise en œuvre des prestations ;
- Une proposition financière détaillée datée et signée ;

CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

Politique RSE

Dans le cadre de sa politique RSE, France Judo demande aux candidats de fournir les documents suivants :

- Attestation URSSAF (moins de 6 mois)
- Attestation fiscale (moins de 6 mois)
- Attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité
- Reach signé par vos soins (cf pj)
- Protocole RSE signé par vos soins (cf pj)
- Attestation droit du travail signée par vos soins (cf pj)

3

**MODALITÉS DE REMISE DES
RÉPONSES**

MODALITÉS DE REMISE DES RÉPONSES

La date limite de remise des plis est fixée au lundi 18 août 2025.

Les candidats devront impérativement et exclusivement envoyer leur dossier par email à l'adresse suivante :

achats@ffjudo.com

sophie.burgues@ffjudo.com

bastien.puget@ffjudo.com

david.larose@ffjudo.com

Si un nouveau pli est transmis par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent sauf si le nouveau pli transmis est considéré "hors délai". Il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif. A défaut, la seconde offre sera incomplète.

Aucun format électronique précis n'est exigé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats de base facilement exploitables.

4

MODALITÉS DE SÉLECTION

— MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection des offres sera effectuée sur la base d'une évaluation multicritère, prenant en compte les aspects fonctionnels, expérientielles et techniques de la solution proposée. Les propositions seront analysées selon les catégories suivantes :

Chapitres	Critères	Coef. de la note sur 10
Expérience & Références	Expérience avérée avec France.Sport	4
Propriété intellectuelle	France Judo propriétaire du script et des livrables	4
Collaboration	Capacité à collaborer avec SDH, INRIA et France Judo	4
Fonctionnalités attendues	Automatisation du découpage et du tagging vidéo	2
Fonctionnalités attendues	Précision et qualité des annotations générées	2
Fonctionnalités attendues	Intégration avec les plateformes France Judo et France.Sport	2
Fonctionnalités attendues	Outils de visualisation et restitution adaptés	1
Fonctionnalités attendues	Documentation et transfert de compétences	1
Sécurité & conformité	Respect des exigences de sécurité et de confidentialité (RGPD, politique FFJDA)	2
Technique & évolutivité	Robustesse, maintenabilité et évolutivité de la solution	2
Technique & évolutivité	Scalabilité et capacité de traitement massif	1
Support & accompagnement	Support technique et accompagnement au changement	1
Engagements contractuels	Respect des délais, qualité des livrables, contractualisation forfaitaire	1
Tarifcation	Coût global de la prestation (développement, intégration, support, formation)	1

Chaque offre devra répondre à l'ensemble de ces exigences. La grille de réponse servira de base pour comparer les solutions et assurer une sélection objective du prestataire le plus à même de répondre aux besoins identifiés.



ANNEXES



ACTE D'ENGAGEMENT

A. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Objet de l'accord-cadre

D é v e l o p p e m e n t d ' u n o u t i l d ' a u t o m a t i s a t i o n d u t a g g i n g v i d é o

Cet acte d'engagement correspond à l'ensemble de l'accord cadre

À l'offre de base :

À la variante suivante :

Le Titulaire s'engage à avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre :

- Le cahier des clauses administratives
- Le cahier des clauses techniques
- Le règlement de la consultation

Durée d'exécution de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est conclu pour 2025.

L'accord-cadre est reconductible OUI NON

Engagement du Titulaire seul ou en groupement

Le signataire s'engage

- ▶ Seul : remplir et signer uniquement la partie B
- ▶ En groupement : remplir et signer uniquement la partie C

B. ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Identification et engagement du titulaire

Le signataire

- ▶ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ; (remplir le tableau)
- ▶ Engage la sociétésur la base de son offre ; (remplir le tableau)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU CANDIDAT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

Le Titulaire s'engage à exécuter les prestations demandées aux prix unitaires indiqués dans l'annexe financière annexée à l'acte d'engagement.

Comptes à créditer

COMPTE À CRÉDITER (JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

NUMÉRO DE COMPTE

Avance

Le Titulaire ne bénéficiera d'aucune avance

Signature de l'accord-cadre par le Titulaire

NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE (*)

LIEU ET DATE DE SIGNATURE

SIGNATURE

(*) Le Signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

C. ENGAGEMENT DU GROUPEMENT

À remplir uniquement en cas de candidature en groupement

Identification

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

Copier et remplir le tableau autant de fois qu'il y a de membres du groupement

Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

► Pour l'exécution de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

Conjoint

(Lorsque chaque prestataire est responsable pour sa prestation)

Solidaire

(Lorsque tous les prestataires sont solidaires lors de l'inexécution d'une prestation)

► En cas de groupement conjoint les membres du groupement indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser :

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT CONJOINT	PRESTATIONS EXÉCUTÉES PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT CONJOINT	
	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT HT DE LA PRESTATION

Le Titulaire s'engage à exécuter les prestations demandées aux prix unitaires indiqués dans l'annexe financière annexée à l'acte d'engagement.

Comptes à créditer

COMPTE À CRÉDITER (JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ
BANCAIRE OU POSTAL)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

NUMÉRO DE COMPTE

Avance

Le Titulaire ne bénéficiera d'aucune avance

Signature de l'accord-cadre en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

NOM COMMERCIAL

DÉNOMINATION SOCIALE DU MANDATAIRE

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

Conjoint

(Lorsque le mandataire est responsable uniquement de sa propre prestation)

Solidaire

(Lorsque le mandataire est responsable de toutes les prestations du groupement)

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ; (joindre les pouvoirs en annexe du présent document)

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'accord-cadre ; (joindre les pouvoirs en annexe du présent document)

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'accord-cadre ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous (donner des précisions sur l'étendue du mandat) :

NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE (*)

LIEU ET DATE DE SIGNATURE

SIGNATURE

(*) Le Signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR**Désignation de l'acheteur****Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées**

21/25, avenue de la porte de Châtillon

75014 PARIS

Représentée par : Mr Stéphane NOMIS, Président

Téléphone : 01 40 52 16 78

Courriel : achats@ffjudo.com**Nom, prénom, qualité du signataire de l'accord-cadre :**

Mr Stéphane NOMIS

Président

Signature de France Judo (à compléter selon le choix de France Judo) :

Pour l'ensemble de l'accord-cadre

Stéphane NOMIS, Président

E. NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE**DATE DE NOTIFICATION**

Annexe 1

Cahier des charges fonctionnel et technique – Base de données

1. Structure de la base de données

Stockage principal : Les vidéos de combats et leurs annotations sont stockées sur les serveurs Dartfish, organisées par compétitions (collections).

Métadonnées associées :

Année, arbitrage, catégorie, identité et poids des combattants, lieu, etc.
Chaque vidéo est liée à une collection, chaque collection à une compétition.

Annotations :

Réalisées automatiquement et contrôlées par des experts via Dartfish, exportables en fichiers dartclip, csv ou json.

Séquences délimitées par temps de début et de fin, qualifiées par type d'action (combat, pause, pénalité).

Détails complémentaires selon l'action : motif de pénalité, type de travail (sol/debout), famille et nom de la prise, succès, direction, kumi- kata, etc.

Format des fichiers :

Les fichiers dartclip sont lisibles mais propriété de Dartfish.

Les tags vidéo effectifs sont sauvegardés sur Dartfish et accessibles hors plateforme au format csv.

Volume :

Plus de 31 000 vidéos annotées, dont environ 4 000 selon le nouveau règlement fédéral.

Environ 35 000 vidéos annuelles à traiter.

2. Accès et intégration

Interopérabilité :

La solution doit être compatible avec les plateformes existantes et permettre l'intégration de nouveaux flux de données.

Sécurité et confidentialité :

Respect des obligations réglementaires (RGPD), gestion des droits d'accès, traçabilité.

Annexe 2

Documentation technique et architecture cible

1. Architecture technique cible

Pipeline automatisé :

Import des données vidéo (via API ou dépôt manuel).

Traitement automatique (découpage, annotation par IA, export des tags).

Intégration des résultats dans les outils de visualisation fédéraux.

Modules principaux :

Ingestion : Collecte et structuration des vidéos et métadonnées.

Analyse & Tagging IA : Détection des séquences d'intérêt, annotation multi-niveaux (actions, pauses, techniques).

Orchestration : Gestion des files d'attente, monitoring, reprise sur incident.

Stockage : Intégration avec Dartfish et espaces France.sport, gestion des exports/imports.

Visualisation : Interfaces utilisateurs pour consultation, correction, exploitation des annotations.

Interopérabilité :

API pour échanges avec les systèmes partenaires (INRIA, INSEP, France.sport).

Formats d'échange standardisés (CSV, JSON, etc.).

2. Documentation attendue

Schémas d'architecture : Diagrammes des flux de données, des modules applicatifs, des interfaces.

Description des interfaces : Spécifications des API, formats de données, protocoles d'échange.

Procédures d'intégration : Modes opératoires pour l'ajout de nouvelles sources, gestion des droits, gestion des incidents.

Sécurité : Politique de gestion des accès, chiffrement des données sensibles, auditabilité.

Maintenance : Procédures de mise à jour, de sauvegarde et de restauration.

Annexe 2

Planning prévisionnel et jalons (décompte des semaines à partir du jour de lancement du projet) :

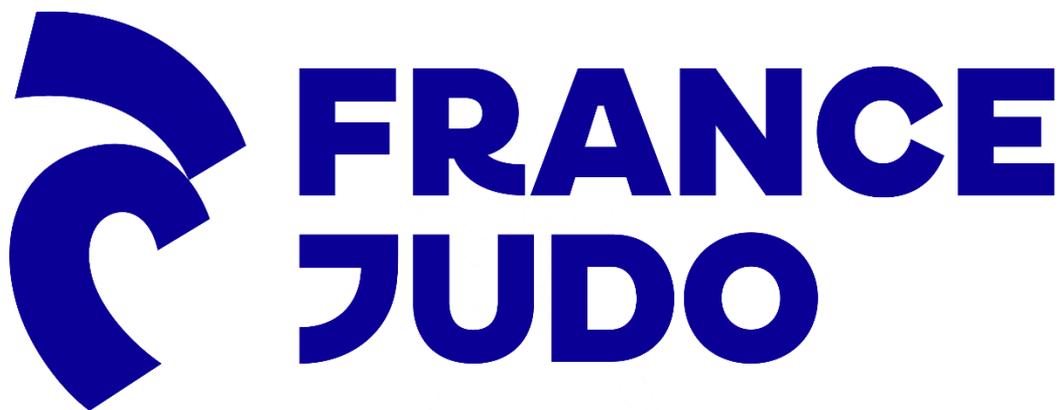
Phase	Objectifs principaux	Livrables attendus	Jalons clés
1. Analyse & cadrage	Ateliers de recueil des besoins, analyse des processus existants	Dossier de spécifications validé	Semaine 2
2. Conception technique	Définition de l'architecture cible, choix des technologies, rédaction de la documentation	Schémas d'architecture, plan d'intégration	Semaine 8
3. Développement & intégration	Implémentation du pipeline, développement des modules d'IA, intégration avec Dartfish et France.sport	Modules développés et testés	Semaine 20
4. Tests & validation	Recette fonctionnelle et technique, validation des performances et de la sécurité	Rapport de tests, PV de recette	Semaine 22
5. Déploiement pilote	Mise en production sur un périmètre restreint, formation des utilisateurs	Environnement opérationnel, supports	Semaine 22
6. Généralisation & transfert	Extension à l'ensemble des compétitions, transfert de compétences, documentation finale	Documentation complète, formation	Semaine 24
7. Suivi & maintenance	Monitoring, support post-lancement, ajustements mineurs	Rapports de suivi, plan de maintenance	Continu

Remarques :

Les jalons sont à adapter selon la complexité et les retours lors des phases initiales.

Chaque phase donne lieu à une validation formelle avec la FFJDA et les partenaires.

Le planning détaillé doit être complété par le soumissionnaire en fonction de sa méthodologie et de ses ressources.



www.ffjudo.com
